



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 3 mars 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Olivier Thorens - Eaux secours du Léman ! Pour l'installation d'un système de type «drive-in boatwash» pour les bateaux de plaisance et l'abandon des peintures «anti-foulings» ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois mars deux mille vingt-six.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 3 mars 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Nathalie Caruel - "Pour une brochure d'information destinée au mineur.e.s sur leurs droits lors d'un contrôle de police" ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois mars deux mille vingt-six.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 3 mars 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Loris Socchi - "Tortues : Cistudes d'Europe" ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois mars deux mille vingt-six.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 3 mars 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Graff Séverine et crts - Une journée sans casse-tête : testons l'école continue ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois mars deux mille vingt-six.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 3 mars 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Samson Yemane : « Oui au droit à la déconnexion » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois mars deux mille vingt-six.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 3 mars 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2025/25 de la Municipalité, du 14 août 2025 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accepter la réponse au postulat de Françoise Piron « Journaux locaux, préservons ce lien local précieux ! »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois mars deux mille vingt-six.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 3 mars 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission du Conseil communal de Mme Joëlle Racine (soc.), qui était également membre suppléante de la Commission permanente de politique régionale ;
- ouï la présentation d'un·e candidat·e par M. Louis Dana au nom du groupe socialiste, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

M. Frédéric Steimer (soc.) comme membre suppléant de la Commission permanente de politique régionale pour la législature 2021-2026.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi trois mars deux mille vingt-six.

Le président



Le secrétaire



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 3 mars 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission du Conseil communal de Mme Séverine Graff (soc.), qui était également membre de la Commission permanente de politique régionale ;
- ouï la présentation d'un·e candidat·e par M. Louis Dana au nom du groupe socialiste, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

M. Robert Joosten (soc.) comme membre de la Commission permanente de politique régionale pour la législature 2021-2026.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi trois mars deux mille vingt-six.

Le président



Le secrétaire



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 3 mars 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission du Conseil communal de Mme Séverine Graff (soc.), qui était également membre suppléante de la Commission permanente des pétitions ;
- ouï la présentation d'un·e candidat·e par M. Louis Dana au nom du groupe socialiste, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

M. Robert Joosten (soc.) comme membre suppléant de la Commission permanente des pétitions pour la législature 2021-2026.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois mars deux mille vingt-six.

Le président



Le secrétaire



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 3 mars 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'élection de M. Jean-Blaise Kalala comme membre ordinaire (V'L) de la Commission permanente des pétitions ;
- ouï la présentation d'un·e candidat·e par M. Jean-Marc Béguin au nom du groupe Vert'libéral, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

Mme Virginie Cavalli (V'L) comme membre suppléante de la Commission permanente des pétitions pour la législature 2021-2026.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois mars deux mille vingt-six.

Le président



Le secrétaire



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 3 mars 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Léonie Kovaliv et consorts : «*Immeubles Avenue de Druey 16a et 16bis*»
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

les résolutions disant :

Le Conseil communal invite la Municipalité à examiner, en concertation avec les acteurs concernés, la possibilité d'un usage transitoire à but d'utilité publique des immeubles situés à l'avenue de Druey 16bis et 16a, dans l'attente de leur rénovation effective.

Le Conseil communal invite la Municipalité à présenter au Conseil communal un état des lieux des sociétés immobilières ou coopératives propriétaires d'immeubles sur le territoire communal dans lesquelles la Ville détient une participation, ainsi que les mécanismes dont elle dispose pour garantir la cohérence entre les décisions prises au sein de ces entités et sa politique du logement, en particulier en matière de logements d'utilité publique. Le cas échéant, La Municipalité est invitée à évaluer les possibilités de rachat de parts lorsque l'intérêt public en matière de logement et de cohésion sociale le justifie.

Le Conseil communal invite la Municipalité à renforcer la coordination entre les services, en élaborant notamment un cadre facilitant l'utilisation de bâtiments vacants à des fins sociales, lorsque aucune rénovation n'est programmée à court terme, afin d'éviter des mises à la rue sans solution d'hébergement adaptée

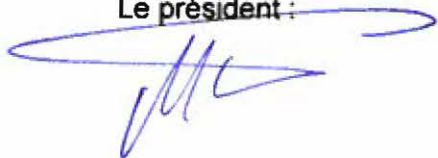
Le Conseil communal invite la Municipalité à présenter l'actualisation des données sur : la saturation des dispositifs d'hébergement d'urgence ; les mesures envisagées pour prévenir l'aggravation de la précarité résidentielle durant la période hivernale ; l'existence éventuelle de lignes directrices communales encadrant les évacuations durant cette période.

Le Conseil Communal souhaite que la Municipalité entreprenne des démarches de relogement des 70 résident.e.s actuels de Druey 16bis afin d'éviter que le dispositif actuel d'hébergement d'urgence ne se retrouve à nouveau saturé en cas d'expulsion.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi trois mars deux mille vingt-six.

Le président :



Le secrétaire :





EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 3 mars 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Patrizia Mori et consorts : «*Quelle sécurité pour nos employés TL ?*»
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi trois mars deux mille vingt-six.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 3 mars 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Johann Dupuis et consorts : *«Expulsions de locataires au Chemin de Monribeau 1,2 et 3. Que fait la Municipalité pour empêcher que des projets de rénovation aboutissent à des résiliations collectives de baux qui jettent des familles à la rue et mènent systématiquement à des augmentations massives de loyers ?»*
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

la résolution disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'oppose à toute délivrance de permis de construire impliquant une résiliation collective insuffisamment motivée des baux des locataires en place dans la mesure de ses possibilités légales. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois mars deux mille vingt-six.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 3 mars 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2025/41 de la Municipalité, du 20 novembre 2025 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. D'accorder un cautionnement aux tl d'un montant de CHF 121.4 millions en faveur du renouvellement des automatismes du m2 pour une durée équivalente à celle de l'Etat de Vaud et sous réserve du vote du décret correspondant par la Grand Conseil ;
2. D'accorder un cautionnement aux tl d'un montant de CHF 41.1 millions en faveur du développement de l'offre du m2 pour une durée équivalente à celle de l'Etat.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois mars deux mille vingt-six.

Le président :



Le secrétaire :